

l'adoption de règlements exigeant que tous les navires naviguant en eaux canadiennes soient munis d'installations de radio. Cette mesure a été jugée nécessaire pour réglementer la circulation.

Afin de dissiper des doutes concernant la validité de certains règlements et méthodes d'administration du pilotage, une disposition stipule que tous les règlements existants sont valides.

Afin de mettre en œuvre la Convention internationale de 1966 sur les lignes de charge, des modifications ont été apportées à la loi, afin de la rendre conforme à la convention.

Il y a pour finir bien d'autres points, tels l'abrogation de certaines parties archaïques relatives aux marins et certaines dispositions qui rendent quelque peu uniformes les articles traitant des infractions et des sanctions. Monsieur l'Orateur, les modifications proposées par le bill S-23 à la loi sur la marine marchande du Canada sont bonnes et utiles, et je recommande le projet de loi à la Chambre.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'on ne s'est pas entendu en sourdine pour permettre aux députés qui voudraient prendre part au débat de le faire. Je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup ni que leur exposé soit long. Ce projet de loi doit être renvoyé au comité, mais s'est-on entendu pour poursuivre la discussion encore un peu? Peut-être pourrions-nous continuer encore le débat 15 ou 20 minutes, s'il y a consentement unanime.

L'hon. M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, ne serait-il pas possible pour Votre Honneur d'ignorer l'horloge pendant quelques minutes afin que les députés puissent émettre leurs opinions sur cette question? Je ne crois pas qu'elle prête beaucoup à controverse.

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, étant donné que quelques membres du Ralliement créditiste désirent prendre la parole sur ce bill, je pourrais peut-être vous signaler qu'il est dix heures, ce qui permettrait à mes collègues de continuer le débat demain.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est dix heures, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, j'apprends qu'il y avait eu certains entretiens dans les coulisses. Malheureusement nous n'arrivons pas à nous entendre pour continuer la discussion. Comme j'avais la parole au début, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

[L'hon. M. Richardson.]

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

MINISTÈRE DES POSTES—VANCOUVER—REMPLACEMENT DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS PAR DES EMPLOYÉS PERMANENTS

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai été assez persévérant en poursuivant la question des employés occasionnels du ministère des Postes. Je regrette de faire travailler tard si souvent le soir un ministre très occupé. Je sais que le problème des employés occasionnels du ministère des Postes n'est pas nouveau. Ces employés étaient au travail bien avant que le ministre assume son portefeuille. Le ministre lui-même a motivé l'existence de l'emploi occasionnel par diverses raisons qui sont, d'ailleurs, exposées dans le manuel du personnel des Postes. On parle de la presse du temps de Noël, des vacances, des congés de maladie et des dispositions touchant la fin du mois. Personne ne contestera ces motifs.

Je conçois aussi que la période transitoire créée par la mise en vigueur de la semaine de cinq jours et d'innovations techniques force le ministère à placer ailleurs quelque 2,000 employés permanents. Cela prend du temps. Ce qui me tracasse, de même que de nombreux postiers et bien des Canadiens, c'est le nombre prépondérant d'employés occasionnels actuellement au service des Postes. A mes yeux, cela a tout l'air d'un effort délibéré pour réduire le coût total des salaires. Le ministère s'efforce d'embaucher des occasionnels mais presque à plein temps, afin de faire des économies. Si cela n'est pas contraire à la lettre de la loi, c'est certainement contraire à son esprit et au manuel du personnel des services postaux.

J'ai vérifié certains chiffres relatifs aux principaux bureaux de poste du pays. Je vais citer les chiffres globaux, monsieur l'Orateur: A Vancouver, en Colombie-Britannique, il y a 105 employés occasionnels. A Saint-Jean-de-Terre-Neuve, 10, à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, 8, à Montréal, 245, à Moncton, 21, et enfin à Trois-Rivières, où certains employés occasionnels travaillent actuellement 40 heures par semaine pour combler les vides, il y en a 9 en tout.

Les gens du bureau de poste de Regina ont refusé de divulguer le nombre des ouvriers occasionnels qui y travaillent, mais on peut croire qu'ils sont nombreux. Winnipeg en a 90; Hamilton 95; Québec 65 au total dans divers secteurs, tous n'étant pas en congé de maladie prolongé; Halifax 22; Sherbrooke, au Québec, aucun; North Bay, 14; Edmonton, 58;